

Image not found or type unknown



"Decision du juge pour un enfant non désiré

Par **kami2**, le **18/06/2015 à 18:27**

Bonjour , Je suis séparé d'avec ma compagne depuis mai 2014 , la séparation s'est ml passée puisqu'un huissier est venu contater que je ne pouvais plus rentrer chez moi et destruction de matériel . Cette femme a attendu une semaine après mon départ pour m'annoncer qu'elle était enceinte . J'ai conservé les document d'huissier et lesms m 'annoncant sa grossesse. Je n'ai jamais désiré d'enfant avec elle . Que se passe t il si elle demande un test de paternité , jusqu' à quel age et puis je prouver au juge que j'ignorais la grossesse decette femme Merci d'avance

Par **amajuris**, le **18/06/2015 à 18:40**

bjr,rnsi vous ne vouliez pas être père, il existe des moyens pour éviter une paternité.rnvotre compagne pourra vous assigner au tribunal pour faire constater votre paternité.rnvous aurez des droits et des obligations envers votre enfant.rncdt